#### Pour une gestion *supportable* des milieux protégés

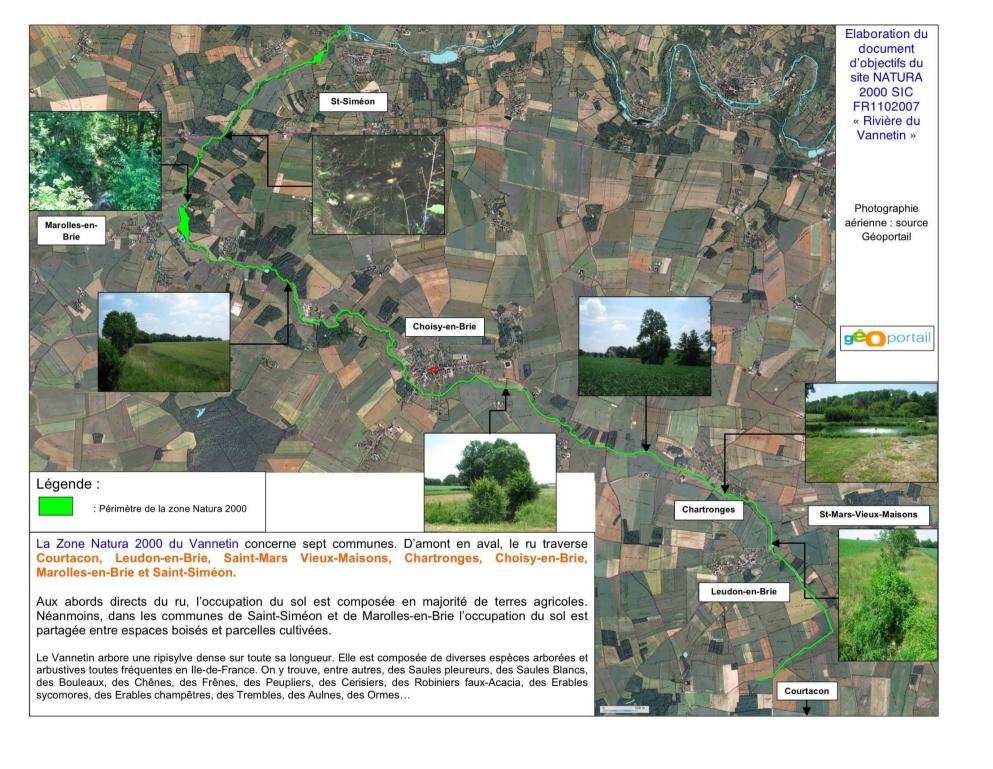


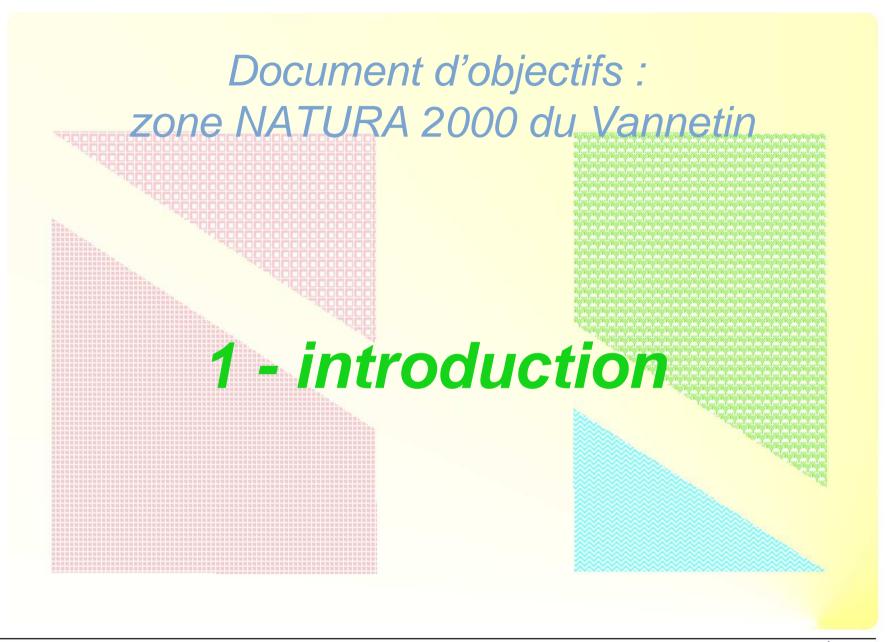
D'amont en aval, le ru traverse : Courtacon, Leudon-en-Brie, Saint-Mars Vieux-Maisons, Chartronges, Choisy-en-Brie, Marolles-en-Brie et Saint-Siméon.

COmité de PILotage n°1 - agence Eu-Créal - septembre 2010 - V3

#### Sommaire

- 1 introduction
- 2 les objectifs généraux des politiques publiques,
- 3 les données locales du milieu naturel,
- 4 le contexte institutionnel concernant le Vannetin,
- 5 le rôle du Comité de Pilotage (CoPil),
- 6 l'échéancier de l'étude.





- L'étude engagée doit assister la Commune de Choisy-en-Brie, porteuse du projet, dans ses réflexions pour élaborer le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 SIC FR 1102007.
- Cette étude est menée sous l'égide d'un comité de pilotage (COPIL):
   le DOCOB sera l'aboutissement d'une concertation, menée avec l'ensemble des acteurs du territoire, dans le cadre du comité de pilotage.
- Son élaboration doit répondre aux circulaires Natura 2000 du 24 décembre 2004 et du 21 novembre 2007 et au décret n°2006-922 du 26 juillet 2006, relatif à la gestion des sites.
- Le document d'objectifs doit définir :
- des objectifs de conservation, de réhabilitation du site,
- des orientations de gestion,
- des moyens à utiliser pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les espèces dans un état de conservation favorable.

#### Méthode : définir une *typologi*e des espaces observés et enrichir la connaissance du site

- Dresser un état, en concertation avec les élus et les services ou organismes concernés, des objectifs à déterminer.
- Identifier le niveau de connaissances sur l'écologie du Vannetin, actualiser et compléter l'état des lieux (observations localisées, pêches électriques ; état de conservation des espèces).
- Mener un diagnostic socio-économique, anticiper et résoudre d'éventuelles difficultés entre les différents utilisateurs du site (les conflits d'usages).
- Préciser les objectifs, en termes de conservation des espèces protégées.
- Définir et mettre en cohérence les actions publiques pouvant avoir une incidence sur le site (habitats ou espèces pour lesquels il a été désigné).
- Définir les moyens d'action (mesures de gestion) pour garantir les objectifs de conservation des espèces protégées au titre de la zone NATURA 2000.
- Communiquer avec le public dans le but de l'informer et de le sensibiliser.



#### Natura 2000:

- Réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne.
- A pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire Européen.
- Vise à maintenir ou rétablir les habitats naturels dans un état de conservation favorable.
- Est composé de sites désignés en application des directives :

79/409/CEE du 2 avril 1979, dite « directive Oiseaux » 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite « directive Habitats ».

#### **Natura 2000:**

L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité ...

... dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

(Synergie = effet produit par l'action conjuguée de plusieurs acteurs).

(Développement durable = répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (rapport Mme Gro Harlem Brundtland 1987).



#### Le Vannetin:

L'étude concerne le site Natura 2000 SIC FR 1102007 : Rivière du Vannetin.

Elle est classée en première catégorie piscicole. Située dans un contexte agricole encore varié et extensif, le Vannetin a conservé des écosystèmes naturels particulièrement riches pour la région lle-de-France.

Ce cours d'eau accueille des populations de Lamproie de Planer et de Chabot. La Loche de rivière a aussi été observée sur le site.

Composition du site :

Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) : 90%
Landes, broussailles, recrus (bois repoussé), maquis et garrigues (phrygana) : 5%

Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées : 5%

- Longueur du Vannetin : 18,5 Km. Débit à Choisy : Q = 35 l/s. Débit à St-Siméon : de Q = 1000 l/s en été à Q = 3500 l/s en hiver (source : Schéma Départemental de Vocation Piscicole, 1991).



Espèce non parasite. Reproduction en avril-mai. Les larves vivent dans les sédiments : sensibles aux pollutions qui s'y accumulent. Accès aux frayères difficile.

Espèce carnassière qui vit sur fonds caillouteux. Reproduction en mars-avril. Sensible à la qualité des eaux : baisse de fécondité, stérilité ... et aux apports de sédiments.



Espèce omnivore qui vit dans des eaux peu profondes sur fonds sableux. Reproduction d'avril à juin. Sensible à la pollution des sédiments, aux travaux de curage, dragage, etc.

Autres espèces recensées par le Conseil Supérieur de la Pêche :

Vairon, Epinochette, Truite de rivière.







La Zannichellie des Marais (flore) est une espèce protégée à l'échelon régional.

Nota Bene : ces autres espèces ne sont pas d'intérêt communautaire.

#### Quelques données du milieu naturel :

- Module hydrologie et risques d'inondation (source : Master 2 pro GERE Sébastien Deyres et Fabrice Sany février 2006).
- Bassin Versant agricole (70 à 80% de la superficie).
- Réseau de drainage agricole (identifier leur localisation).
- Eau du Vannetin contribuant à l'alimentation en eau potable des régions urbaines.
- Nappe libre (Nappe en contact direct avec l'atmosphère, via une zone non saturée en eau).
- Aquifère fissuré karstique de Champigny (30 m d'épaisseur).
- Profil rivière : largeur moyenne de 3 m ; profondeur moyenne de 50 cm.
- Résultats de pêches électriques : (source : Fédération Départementale de Pêche).
- En 2009 à St-Siméon : Vairon (55%), Chabot (36%), Loche franche (6,5%), Truite de rivière (2%) et Anguille (0,5%) ;
- Diversité spécifique très pauvre et biomasse (masse totale des êtres vivants dans un biotope) très faible : 34 kg / ha.



#### Les organismes à l'origine des sources écrites :

(synthèse de la bibliographie disponible = contributions à la connaissance ou à la gestion du site)

- DIREN Ile-de-France (Projet de site Natura 2000 au titre de la directive « Habitats » - « Rivière du Vannetin » - 2005). DIREN --> DRIEE.
- CNRS: plan PIREN SEINE (Programmes Interdisciplinaires de Recherche sur l'Environnement - Rapport d'Activité 1991 – Programme de recherche 1992).
- Ministère de l'Agriculture Conseil supérieur de la pêche (Diagnostic piscicole du Vannetin). CSP --> Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.
- Le SATESE: Service d'assistance technique et d'étude aux stations d'épuration (agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Général - rapports de visite).
- EDATER 77 : Equipe Départementale d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (Conseil Général rapport provisoire).

#### Les attentes des Maires concernés :

- Les Maires estiment avoir déjà consenti d'importants efforts en matière d'épuration et de gestion des eaux.
- La principale attente des Maires concernés est de ne pas engendrer des contraintes trop fortes pour les riverains et les Communes.
- L'attention est aussi attirée sur la nécessité :
- d'obtenir un meilleur entretien des berges, la situation actuelle favorisant les inondations,
- de maîtriser le ru (des seuils ont été aménagés), de protéger les ouvrages d'arts (courant) et les berges (populations de ragondins).

#### Composition du comité de pilotage (CoPil)

(Arrêté préfectoral n°09 DAIDD ENV 032 du 24 septe mbre 2009)

- Représentants de l'Etat et de ses établissements publics (Préfet, DIREN, DRIRE, DDEA, ONF, Office National de la Chasse, de l'Eau, etc.)
- Représentants des collectivités territoriales
   (Conseil Régional, Conseil Général, Communes et CC concernées, SI assainissement, etc).
- Représentants des propriétaires et exploitants agricoles
   (Syndicat des sylviculteurs, syndicat départemental de la propriété agricole)
- Représentants des chambres consulaires
   (Chambres d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie, de Métiers et de l'Artisanat)
- Organismes intervenant dans les domaines, chasse, pêche, tourisme
   (Fédération de Pêche, Fédération de Chasse, CODERANDO, etc.)
- Associations de protection de la nature et président du CSRPN
   (Nature Environnement 77, Centre ornithologique d'Ile-de-France CoRif)



#### Les objectifs du comité de pilotage (CoPil)

• La fonction du comité de pilotage est de valider les étapes d'élaboration du document d'objectif.

Les **objectifs** du CoPil seront le fruit d'une synthèse (puisque la conséquence d'une synergie) et déterminés au regard :

- des principes généraux du réseau NATURA 2000,
- des orientations portées par les gestionnaires et acteurs locaux,
- des conclusions du diagnostic biologique et socio-économique.

#### Document d'objectifs : zone NATURA 2000 du Vannetin principes généraux de NATURA 2000 conclusions rôle des gestionrôle des acteurs naires du site du diagnostic locaux synthèse des données décisions du CoPil contenu du DocOb

#### La gouvernance du projet.

Réunion préparatoire du 4 août 2010 : il est apparu nécessaire de créer deux ateliers de réflexion :

- L'un, scientifique, destiné à établir un diagnostic écologique et socioéconomique de l'état du site et à élaborer des objectifs.
- L'autre, orienté vers la communication : permettre aux habitants, aux exploitants agricoles, etc. d'appréhender les enjeux et d'accepter les mesures de préservation et de restauration du site.
- Ces assemblées formuleront des propositions d'objectifs et de mesures de mise en œuvre au COPIL.

#### L'animation du site.

- Une structure animatrice, responsable du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du DOCOB est désignée par les élus du comité de pilotage si la taille et la problématique du site le justifient. Elle signe une convention selon la même démarche et les mêmes modalités financières que pour le choix de l'opérateur chargé de l'élaboration du document d'objectifs.
- La structure animatrice a aussi pour rôle de recenser les bénéficiaires qui sont prêts à mettre en œuvre des mesures contractuelles via des contrats Natura 2000.
- Elle assure l'animation, l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers.

#### Premiers objectifs exprimés du point de vue de l'écologie. (source : DIREN Ile-de-France (2005). Projet de site Natura 2000 au titre de

la directive « Habitats » - « Rivière du Vannetin » - Dossier de consultation).

- Préconisations de Natura 2000 :
- maintenir ou conforter le caractère humide des milieux compris dans le lit majeur,
- améliorer la qualité de l'eau,
- recréer des faciès d'écoulement par implantation de blocs et épis,
- favoriser les techniques de génie écologique pour la restauration des berges,
- favoriser les techniques d'entretien du lit mineur et des berges, préservant les habitats et la fonctionnalité des milieux,
- favoriser ou établir un fonctionnement hydraulique le plus naturel possible,
- restaurer la ripisylve sur les secteurs où sa présence s'avère nécessaire.

#### Exemples de mesures finançables. (source : DOCOB Petit Morin).

ACTIONS PRECONISEES	MAET	CONTRAT N2000	AUTRES CONTRATS	CODE MESURES	FINANCEURS INSTITUTIONNELS	FINANCEURS POTENTIELS AUTRES	PRIORITE
OBJECTIF N°1 - « RETABLISSEMENT DE LA LIBRE CIRCUL	ATION DE	S ESPECES E	E LA DIRECT	IVE°»	20		
Effacement ou aménagement d'obstacles à la migration des poissons			х	Mesures N°11		AESN, CR, CG	1
OBJECTIF N°2 « RESTAURATION DES HABITATS D'ESPECI	ES »						
Mise en défens et entretien de la ripisylve	Х			IF_PEMO_ RI01	Etat, FEADER	AESN, CR, CG	2
Entretien de la ripisylve	X			IF_PEMO_ RI02	Etat, FEADER	AESN, CR, CG	2
Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles		x		Mesure N°1 - F22706	MEEDDAT, MAP, FEADER	AESN, CR, CG	2
Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable		x		Mesure N°2 - F22711	MEEDDAT, MAP, FEADER	AESN, CR, CG	3
Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles		x		Mesure N°3 - A32311P	MEEDDAT, FEADER	AESN, CR, CG	2
Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles		x		Mesure N°4 - A32311R	MEEDDAT, FEADER	AESN, CR, CG	2
Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive		x		Mesure N°5 - A32316P	MEEDDAT, FEADER	AESN, CR, CG	2
Restauration de frayères		x		Mesure N°6 - A32319P	MEEDDAT, FEADER	AESN, CR, CG	3
Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable		x		Mesure N°7 - A32320P et R	MEEDDAT, FEADER	AESN, CR, CG	3



PHASES	juillet 2010	août 2010	septembre 2010	octobre 2010	novembre 2010	décembre 2010	janvier 2011	février 2011	mars 2011	avril 2011
Phase préparatoire - Bibliographie - Réunion de présentation		Réunion coordination CoPil Administrations	Réunion initiale avec le CoPil							
Phase de consultation (des acteurs locaux)				Réunions en groupes de travail	Réunions en groupes de travail					
Diagnostic biologique : Etude de terrains faune/flore - Caractérisation des habitats										
Diagnostic socio- économique				1						
Définition des objectifs						Réunions en groupes de travail		Réunions en groupes de travail		Réunion de présentation des enjeux avec le CoPil
Définition des actions et des mesures appropriées	1									
Regroupement des données										
Formalisation du document										
Actions de communication				Réunion publique d'information						

PHASES	mai 2011	juin 2011	juillet 2011	août 2011	septembre 2011	octobre 2011	novembre 2011	décembre 2011	janvier 2012	février 2012
Phase préparatoire - Bibliographie - Réunion de présentation										
Phase de consultation (des acteurs locaux)										
Diagnostic biologique : Etude de terrains faune/flore - Caractérisation des habitats										
Diagnostic socio- économique										
Définition des objectifs										
Définition des actions et des mesures appropriées	Réunions en groupes de travail				Réunions en groupes de travail		Réunion de validation avec le CoPil			
Regroupement des données			<b>→</b>							
Formalisation du document										
Actions de communication		Réunion publique d'information			Diffusion d'une plaquette d'information			Réunion publique de présentation du Docob		